

TARIFICATION APPLICABLE PAR REPRESENTATION AMATEUR

A COMPTER DU 04/11/2014

Une **remise de 10 %** est accordée sur les forfaits indiqués ci-dessous (exception faite des forfaits majorés) en cas de paiement en ligne lors de l'autorisation par carte bancaire sur le portail dédié avant les représentations (voir tarifs ci-dessous).

COMPAGNIES FEDEREES <i>(membres d'une fédération ayant signé un protocole d'accord avec la SACD)</i>	TARIF BILLET/ ENTREE	Jauge salle <101 places	Jauge salle comprise entre 101 et 200 places	Jauge salle > 200 places
	Gratuit	45 € H.T.	51 € H.T.	57 € H.T.
	Majoré représentation gratuite*	60 € H.T.		
	Inférieur à 6 €	75 € H.T.	85 € H.T.	95 € H.T.
	Entre 6 € et 10 €	80 € H.T.	90 € H.T.	100 € H.T.
	Supérieur à 10 €	100 € H.T.	110 € H.T.	120 € H.T.
	Majoré représentation payante*	130 € H.T.		

COMPAGNIES NON FEDEREES <i>(non affiliées à une fédération ou membres d'une fédération n'ayant pas signé de protocole d'accord avec la SACD)</i>	TARIF BILLET/ ENTREE	Jauge salle <101 places	Jauge salle comprise entre 101 et 200 places	Jauge salle > 200 places
	Gratuit	60 € H.T.	66 € H.T.	72 € H.T.
	Majoré représentation gratuite*	80 € H.T.		
	Inférieur à 6 €	100 € H.T.	110 € H.T.	120 € H.T.
	Entre 6 € et 10 €	110 € H.T.	120 € H.T.	130 € H.T.
	Supérieur à 10 €	130 € H.T.	140 € H.T.	150 € H.T.
	Majoré représentation payante*	165 € H.T.		

- Les sommes perçues au titre des droits d'auteur seront majorées, lors de la facturation, de la TVA au taux en vigueur, en application de l'article 279 du Code Général des Impôts.
- Les forfaits indiqués ci-dessus comprennent, outre les droits d'auteurs, la contribution à caractère social et administratif (1/10^{ème} des droits) et la contribution diffuseurs Agessa (1,10 % des droits dont 1 % au titre de la sécurité sociale et 0,10 % au titre de la formation continue).
- Le forfait s'applique pour une œuvre jouée en intégralité ou par extraits. Il n'y a pas de réduction si un seul acte est représenté.

* **Le tarif majoré** s'applique :

- En l'absence de demande d'autorisation reçue par la SACD un mois avant les représentations (excepté pour les demandes effectuées en ligne sur le portail dédié et validées par la SACD).
- Pour toute déclaration de séance(s) postérieure(s) à la ou les représentation(s) via le portail dédié aux services en ligne pour les compagnies amateur.
- En l'absence d'informations sur le nombre exact de représentations données, la SACD facturera trois représentations selon les conditions indiquées ci-dessus. En l'absence d'informations sur la jauge et le prix moyen du billet, il sera fait application de la tarification pour un prix de billet supérieur à 10 € et une jauge comprise entre 101 et 200 places.

La SACD se réserve le droit de faire effectuer, à tout moment, la vérification des conditions d'exploitation par ses représentants.

10% DE REMISE POUR TOUT PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

(en cas de paiement en ligne lors de l'autorisation)

TARIFICATION APPLICABLE PAR REPRESENTATION AMATEUR A COMPTER DU 04/11/2014

COMPAGNIES FEDEREES <i>(membres d'une fédération ayant signé un protocole d'accord avec la SACD)</i>	TARIF BILLET/ ENTREE	Jauge salle <101 places	Jauge salle comprise entre 101 et 200 places	Jauge salle > 200 places
	Gratuit	40,50 € H.T.	45,90 € H.T.	51,30 € H.T.
	Inférieur à 6 €	67,50 € H.T.	76,50 € H.T.	85,50 € H.T.
	Entre 6 € et 10 €	72,00 € H.T.	81,00 € H.T.	90,00 € H.T.
	Supérieur à 10 €	90,00 € H.T.	99,00 € H.T.	108,00 € H.T.

COMPAGNIES NON FEDEREES <i>(non affiliées à une fédération ou membres d'une fédération n'ayant pas signé de protocole d'accord avec la SACD)</i>	TARIF BILLET/ ENTREE	Jauge salle <101 places	Jauge salle comprise entre 101 et 200 places	Jauge salle > 200 places
	Gratuit	54,00 € H.T.	59,40 € H.T.	64,80 € H.T.
	Inférieur à 6 €	90,00 € H.T.	99,00 € H.T.	108,00 € H.T.
	Entre 6 € et 10 €	99,00 € H.T.	108,00 € H.T.	117,00 € H.T.
	Supérieur à 10 €	117,00 € H.T.	126,00 € H.T.	135,00 € H.T.

- Les sommes perçues au titre des droits d'auteur seront majorées, lors de la facturation, de la TVA au taux en vigueur, en application de l'article 279 du Code Général des Impôts.
- Les forfaits indiqués ci-dessus comprennent, outre les droits d'auteurs, la contribution à caractère social et administratif (1/10^{ème} des droits) et la contribution diffuseurs Agessa (1,10 % des droits dont 1% au titre de la sécurité sociale et 0,10 % au titre de la formation continue).
- Aucune remise n'est possible sur les forfaits majorés prévus dans la tarification générale en cas de non demande d'autorisation, de demande d'autorisation tardive, et de déclaration de représentation(s) passée(s).